Communauté de communes Arnon Boischaut Cher
2 rue Brune - 18190 Châteauneuf-sur-Cher
Tél 02 48 60 42 74 - contact@comcomabc.fr

VENTE DE MATÉRIEL 2026

Suivant la délibération n° 26-85 du 03 novembre 2026 donnant délégation du Conseil Communautaire à la Présidente pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers

REGLEMENT DE LA VENTE DU MATÉRIEL

Date limite de remise des offres :

27 novembre 2026 à 12h00

Article 1 : Objet de la vente

Le présent règlement porte sur la vente du matériel réformé ci-dessous, dont les caractéristiques sont portées sur les fiches de présentation annexées :

- ❑ Chargeuse ATLAS 65
- ❑ RENAULT Maxity
- ❑ IVECO Benne (véhicule léger)
- ❑ Tracteur JOHN DEERE 5400N
- ❑ Tondeuse WOOD
- ❑ Microtracteur KUBOTA B2150 HD
- ❑ MERCEDES Sprinter 3100D
- ❑ Tracteur KUBOTA B2150 HD
- ❑ RENAULT Master T35
- ❑ Balayeuse EUROVOIRIE sur camion RENAULT M150 Midliner
- ❑ Gyrobroyeur GYROMASS
- ❑ Balayeuse tractée
- ❑ Lot de 2 pneus Firestone FS 400 245/70 R 19.5
- ❑ Débroussailleuse à dos Husqvarna Professional 553 RBX
- ❑ Groupe de pulvérisation 200 l / moteur Robin
- ❑ Microtracteur ISEKI HYDRO SG15
- ❑ Lot de petit matériel espaces verts
- ❑ Groupe de pulvérisation 1 BLANCHARD
- ❑ Groupe de pulvérisation 2 BERTHOUD
- ❑ Groupe de pulvérisation 3 BERTHOUD
- ❑ Godet trapézoïdal 200 mm ACB pour minipelle
- ❑ Gyrobroyeur SUIRE 120
- ❑ Broyeur déporté Berry France
- ❑ Broyeur NICOLAS
- ❑ Lame de terrassement 250 cm

Le matériel est vendu en l'état sans que l'acheteur ne puisse formuler de réclamation à l'issue de la vente. Le matériel est vendu sans aucune garantie. Les frais éventuels de réparation pour une remise en conformité sont à la charge de l'acheteur. L'acheteur ne peut, après acceptation de l'offre, demander qu'il lui soit transmis de pièces justificatives, telles que factures.... Aussi, l'acheteur s'engage à prendre le matériel en toute connaissance de cause et conformément au détail indiqué dans la fiche descriptive de chaque bien. La Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher se dégage de toutes responsabilités sur l'état et l'utilisation du matériel vendu.

Article 2 : Conditions générales de la vente

2.1 : Collectivité contractante :

La collectivité contractante est la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher dont le siège se trouve :
2 rue Brune
18190 CHÂTEAUNEUF SUR CHER

2.2 : Responsables :

La personne responsable de la vente selon la délibération N°26-85 du 03/11/2026 du Conseil communautaire, est :
Madame Maryse JACQUIN-SALOMON, Présidente
2 rue Brune
18190 CHÂTEAUNEUF SUR CHER

Le responsable du recouvrement est :
Madame la responsable
Service de gestion comptable
8 rue Marengo
18200 SAINT AMAND MONTROND

2.3 : Publicité :

La présente vente fait l'objet d'une publicité aux communes de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher par voie d'affichage et de publication sur le site internet de la collectivité (www.comcomabc.fr)

Le dossier de la vente est téléchargeable sur le site internet https://www.comcomabc.fr/ dans info minute

Article 3 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de soixante jours (60) à compter de la date fixée pour la réception des offres.

Article 4 : Critères de sélection des candidatures

Justifications à produire comme indiqué en article 5 du présent règlement

Article 5 : Justifications à produire quant aux qualités du candidat

Pour les personnes physiques :
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité
- Copie d'un justificatif de domicile

Pour les personnes morales :
- Extrait K-bis
- Copie recto-verso de la pièce d'identité du dirigeant ou gérant de la structure.

Article 6 : Retrait du règlement de la vente

Le règlement de la vente est téléchargeable sur le site de la collectivité (www.comcomabc.fr). A défaut et sur demande écrite par courrier postal ou courriel, il pourra vous être adressé par voie électronique. Il est disponible à la Communauté de communes, à l'accueil.

Article 7 : Composition du dossier de vente

Le dossier remis aux candidats contient :

- Le présent document « Règlement de la vente » qui régit la présente consultation,
- Une annexe : Fiches descriptives du matériel, accompagnées de photographies,
- Un formulaire-type de proposition de prix, valant acte d'engagement.

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet https://www.comcomabc.fr/ dans info minute

Article 8 : Visite du matériel sur site

Il est proposé aux candidats de venir sur site voir les véhicules :

- le mardi 17 novembre 2026 entre 13h30 et 14h30 aux ateliers du pôle technique de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher situés « Les Coutures » 18160 Lignières, pour le véhicule suivant : Chargeuse ATLAS 65 ;

- le mardi 17 novembre 2026 entre 15h15 et 16h30 aux ateliers du pôle technique de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher situés 12/14 avenue de la Gare 18190 Châteauneuf sur Cher, pour le reste des véhicules et matériels.

Article 9 : Présentation des offres

Les candidats doivent retourner, sous pli cacheté sur lequel figure la mention *« offre pour la vente du matériel de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher 2026 – NE PAS OUVRIR »,* un acte d'engagement dûment rempli et signé pour chaque matériel souhaité. L'enveloppe doit contenir, en outre, les pièces listées à l'article 5 du présent règlement.

Article 10 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

Date limite de remise des offres :

Les plis contenant les offres des candidats devront parvenir à la collectivité, avant le :

27 novembre 2026 à 12h00

Les plis, contenant les offres, pourront être déposés à l'adresse ci-après :
Communauté de communes Arnon Boischaut Cher 2 rue Brune - 18190 CHÂTEAUNEUF SUR CHER

Ou être envoyés, obligatoirement par pli recommandé avec avis de réception postal, et réceptionné avant le 27 novembre 2026 à 12 H, à l'adresse ci-dessus.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait livré après la date et heure limites mentionnées au présent article, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

ATTENTION

Les offres ne devront être envoyées qu'à la seule adresse ci-dessus. Elles ne devront pas, sous peine de disqualification, être déposées dans les boîtes aux lettres de la collectivité ; seule la délivrance d'un récépissé peut faire foi d'une remise de l'offre.

Il est rappelé aux candidats que seule la date de réception des plis est retenue. En conséquence, la collectivité ne saurait être tenue pour responsable des retards éventuels pris dans l'acheminement du courrier, qu'ils soient conjoncturels ou structurels, ou de l'encombrement des voies de circulation les jours de remise des plis.

Il est demandé aux candidats de ne remettre aucun paiement (chèque) au moment de la candidature. En effet, seul le Centre des finances publiques est habilité à assurer le recouvrement des créances d'une collectivité.

Article 11 : Critère de jugement des offres

La Communauté de communes Arnon Boischaut Cher retiendra l'offre financière la plus avantageuse parmi l'ensemble des offres. La collectivité se réserve le droit de ne pas donner suite à la vente pour des motifs d'intérêt général, notamment si aucune offre ne paraît répondre à la valeur marchande minimale estimée du bien. En cas d'offre identique, afin de départager les candidats, ils seront invités par écrit à formuler une nouvelle offre.

Les soumissionnaires seront avisés du rejet ou de l'acceptation de leur offre par lettre simple.

Article 12 : Modalités de paiement

Le titre de recettes sera émis par le service comptabilité de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher, dans un délai de 15 jours suivant l'envoi de la notification d'acceptation de l'offre. Le lauréat recevra un avis des sommes à payer auprès du Centre des finances publiques.

Le règlement ne pourra être effectué qu'exclusivement par virement auprès du service de gestion comptable de Saint Amand Montrond via l'IBAN suivant :
IBAN : FR20 3000 1002 26E1 8400 0000 028
BIC : BDFEFRPPCCT

Article 13 : Transfert de propriété

Le bien ainsi acquis ne sera remis à l'acheteur que sur production du titre recouvré, attesté, par le Centre des finances publiques de Saint Amand Montrond.

Article 14 : Renseignements administratifs complémentaires

Tous renseignements complémentaires d'ordre administratif pourront être obtenus auprès de :

Monsieur Yannick DANIEL au 06.09.38.43.04 ou 02.48.60.88.67

Conformément à la loi de 1978 relative à l'informatique et aux libertés modifiée par la loi 2018-493 du 20/06/2018 relative à la protection des données personnelles, les coordonnées mentionnées ne doivent ni être communiquées à des tiers, ni utilisées pour d'autres motifs que la présente vente.

ANNEXES : Fiches descriptives du matériel

MATERIEL VISIBLE SUR LE SITE DE LIGNIERES

DESIGNATION	PHOTO
Chargeuse ATLAS 65 6950 heures 2005 Travaux moteur à prévoir	 

MATERIEL VISIBLE SUR LE SITE DE CHATEAUNEUF

DESIGNATION	PHOTO
RENAULT MAXITY **2018** **Kilométrage : 50305 km**	  
IVECO Benne **2006** **Kilométrage : 119521**	  
Tracteur JOHN DEERE 5400N et 2001 5876 heures	   

Tondeuse WOOD	  
Microtracteur KUBOTA B2150 HD Véhicule de plus de 20 ans 7164 heures	   
MERCEDES Sprinter 310D 1998 Kilométrage compteur : 251 538 km Vendu sans contrôle technique	  

RENAULT Master T35 1997 Kilométrage : 240 000 km Vendu en l'état	  
Balayeuse EUROVOIRIE sur RENAULT M150 Midliner Vendue en l'état sans contrôle technique	   
Gyrobroyeur GYROMASS	 
Balayeuse tractée	 
Lot de 2 pneus FIRESTONE FS400 245/70 R 19.5	   

Débroussailleuse à dos Husqvarna Professional 553 RBX	  
Groupe de pulvérisation 200 l / moteur Robin	  
Microtracteur ISEKI HYDRO SG15	  
Lot de petit matériel espaces verts	      

	           
Groupe de pulvérisation 1 BLANCHARD (600 litres)	  

Groupe de pulvérisation 2 BERTHOUD (300 litres)	  
Groupe de pulvérisation 3 BERTHOUD (400 litres)	 
Godet trapézoïdale ACB 200 mm pour mini-pelle	 
Gyrobroyeur SUIRE 120	  
Epareuse BERRY FRANCE	 
Broyeur NICOLAS	 

Lame de nivellement 250 cm	  